

ABONNEMENT

SAUMUR	
1 an	25 fr.
6 mois	13
3 mois	7
POSTE	
1 an	30 fr.
6 mois	16
3 mois	8
On s'abonne	
à SAUMUR	
au bureau du Journal	
ou en envoyant un mandat	
sur la poste	
et chez tous les libraires	

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

PRIME EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE

Offerte à nos abonnés anciens et nouveaux

Par suite d'un traité passé avec une maison de photographie, nous sommes en mesure d'offrir GRATUITEMENT UN TRÈS JOLI PORTRAIT PEINT À L'HUILE, d'une grandeur de 10 c. sur 15 c., d'une valeur réelle de 10 francs, ou, à ceux de nos abonnés qui renonceraient à la prime gratuite, les portraits 12 c. sur 15 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs, tête de 4 cent., 22 sur 26, tête de 6 cent., huit francs; 27 sur 22, tête de 8 cent., douze francs. Pour ces dernières grandeurs, on rend la photographie.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses Expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le bon donnant droit à cette prime gratuite est délivré immédiatement dans nos bureaux ou par correspondance.

Malin de ce bon, nos abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et à l'adresser, avec leur photographie et la bande du journal, à M. A. GRECARD, artiste peintre, 81, avenue Saint-Ouen, Batignolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 franc pour tous frais de port et d'emballage.

M. A. GreCARD tient, en outre, à la disposition de nos abonnés de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le bon qui leur sera remis.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage à la charge de l'abonné serait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

Nota. — La photographie n'est pas rendue pour la prime gratuite.

On peut voir dans nos bureaux des spécimens de portraits et de cadres.

SAUMUR, 15 JUILLET

INFORMATIONS

L'INAMOVIBILITÉ DES MAGISTRATS

M. Leygues, député du Lot-et-Garonne, prépare pour la rentrée une proposition tendant à supprimer l'inamovibilité du siège dans la magistrature en conservant au magistrat l'inamovibilité du grade.

M. Leygues compte ainsi mettre dans les mains du garde des sceaux le moyen d'atteindre des magistrats dont la manière de servir laisserait à désirer soit au point de vue du zèle, soit au point de vue des aptitudes. Toutefois M. Leygues n'entend pas laisser les magistrats complètement à la merci du garde des sceaux qui pourrait prononcer ainsi des déplacements onéreux du magistrat sans toucher à son grade qui resterait sa propriété.

Une Commission dont la composition est à déterminer formerait, par analogie avec le corps des officiers, une sorte de Conseil d'enquête et le ministre ne pourrait se prononcer que sur l'avis conforme de cette Commission. Le garde des sceaux est saisi et étudie la proposition que M. Leygues proposera à la rentrée d'octobre.

L'EXPOSITION PROJÉTÉE À BERLIN

Il est à constater que les Prussiens, qui d'abord étaient froids à l'idée d'une Exposition universelle à Berlin, s'en montrent très fiers depuis qu'une Exposition à Paris est annoncée. Toujours l'histoire du chien du jardinier.

Comme une concurrence directe à Paris est très difficile, sinon impossible, la presse allemande insiste pour qu'on prenne chez elle les devants et que l'Exposition de Berlin ait lieu en 1898.

La Gazette de Voss déclare que la question

d'une Exposition universelle à Berlin, dans les conditions où elle se pose aujourd'hui, « ne peut être résolue que dans le sens affirmatif ».

« Renoncer aujourd'hui à l'Exposition universelle, — poursuit-elle — ce serait, au point de vue du prestige de l'Allemagne, pire qu'une bataille perdue ».

« Il n'y a rien de plus piteux, rien de plus indigne d'un grand empire que de geindre : « Nous ne pouvons pas ! »

On peut toujours faire une Exposition universelle. C'est une question d'argent. Quant à la réussite, l'argent ne suffit pas. Il faut d'abord que l'Exposition ait lieu dans une ville attractive, et qu'ensuite l'Exposition elle-même attire par sa gaieté, sa variété et son bon goût.

Si la capitale prussienne possède cette propriété, si ce sont là qualités tudesques, l'Exposition de Berlin sera un succès. Sinon, non.

L'ÉRUPTION DE L'ETNA

Messine, 14 juillet. — L'éruption de l'Etna augmente d'intensité; cinq bouches sont très actives. La lave se dirige vers Belpasso, détruisant les vignobles et les jardins. Un des propriétaires ruinés a tenté de se tuer. Plusieurs Catanais qui se trouvaient près du courant de lave sentirent trembler la terre sous leurs pieds et furent lancés à 4 mètres de distance; ils se blessèrent légèrement. Il y eut ensuite un fort tremblement de terre.

A Giarre, la population campe dans les champs.

La catastrophe de Saint-Gervais

L'un des survivants du désastre a fait ainsi le récit de ce qui s'est passé :

« Il était deux heures du matin, et tout le monde dormait dans l'hôtel; tout à coup, je fus réveillé par un bruit terrible, semblable à celui que pourrait produire le passage d'un cyclone, la maison semblait secouée par un tremblement de terre. Je passai à la hâte quelques vêtements et me précipitai à la fenêtre; il faisait nuit noire dans la profonde gorge de Montjoie, au fond de laquelle étaient situés les bâtiments de l'établissement thermal. Au premier abord, il me fut impossible de me rendre compte de ce qui arrivait, un énorme torrent bouillonnant, charriant des quartiers de rocs, se précipitait dans la gorge.

« Je sentis que le bâtiment s'effondrait et je n'eus que le temps de passer par la fenêtre et de gagner le toit. Là, j'aperçus une dame enveloppée d'un drap, j'aidai, au prix de mille efforts, à atteindre le toit de la chapelle et la paroi des rochers; nous étions sauvés; je pus me rendre compte de l'étendue de la catastrophe.

« Vous savez que le Grand-Nant coule au ras des bâtiments des bains; de l'autre côté, ces bâtiments sont adossés au flanc de la gorge. Le torrent avait miné le sol, sous les fondements; puis les eaux et les débris étaient montés jusqu'à la hauteur du premier étage. Alors trois des bâtiments s'effondrèrent, disparaissant

à moitié dans un chaos de graviers et de débris charriés par la masse des eaux.

« La trombe d'eau elle-même avait passé, allant se déverser dans l'Arve. »

Les travaux de sauvetage ont été organisés aussi rapidement que possible, mais ils sont très difficiles, parce que les bâtiments détruits sont en partie ensevelis dans la boue au fond de la gorge. Pour arriver à l'établissement, on a de la boue à hauteur de la poitrine.

Au point terminus, sur le territoire français, six gendarmes en faction sont armés de longues perches, terminées par des crampons pour arrêter les épaves.

Les mêmes précautions ont été prises à Genève par le service des eaux.

On travaille actuellement à établir un barrage.

Il est impossible jusqu'à présent de savoir exactement le nombre des morts.

Le procureur de la République vient d'arriver à Saint-Martin pour faire photographier les cadavres.

Salanches, 13 juillet. — Ce matin le soleil est radieux.

Les communications télégraphiques sont jusqu'ici très difficiles.

La route nationale est toujours interceptée.

Le total des morts est évalué à 160 dont 75 baigneurs, 40 employés, 45 paysans.

A Mine, 16 cadavres défigurés gisent sur des planches. Plusieurs victimes, dépouillées de vêtements, ont été reconnues grâce à leurs alliances.

Le torrent a déplacé des blocs pesant plus de 50,000 kilos.

Tours, 13 juillet. — Parmi les victimes de la catastrophe se trouvent M. et Mme Croué, qui possédaient ici une importante fabrique de soieries, et Mme Bienvenu, dont le mari, un riche négociant tanneur, et le conseiller d'arrondissement du canton de Château-Renault, a été lui-même grièvement blessé et transporté à Sallanches.

M. Daubrée, directeur des forêts au ministère de l'agriculture, a télégraphié au conservateur des forêts de Chambéry de se rendre immédiatement à Saint-Gervais pour faire une enquête sur les causes de la catastrophe et étudier, s'il y a lieu, la question du reboisement de la région.

D'après de nouveaux renseignements, il est malheureusement à craindre que la fonte des neiges ne persiste et ne provoque de nouveaux malheurs. Le village des Houches, au bord de l'Arve, à l'issue de la vallée de Chamounix, pourrait être atteint à son tour. Les guides de Chamounix ont été lancés en reconnaissance dans le glacier, qu'ils ont exploré toute la nuit avec intrépidité. On attend leur rapport pour savoir quelles sont les mesures à prendre.

Ces catastrophes sont malheureusement fréquentes dans les Alpes: la gorge de Bonnant a déjà eu deux désastres semblables en 1395 et 1818. Mais le cataclysme le plus célèbre est celui du lac Saint-Laurent, formé par la fermeture d'une gorge de la Romanche. Le barrage se rompit vers la fin du moyen âge; Grenoble fut atteint et en partie détruit par le flot qui enfla le Drac.

LES DÉPÊCHES

Paris, 13 juillet, 11 h. 40, soir.

Cluses. — Les guides de Chamonix sont tous partis pour Saint-Gervais, aider au déblaiement des ruines. Un bataillon du génie est attendu à Saint-Gervais.

Le volume des eaux charriées par le torrent et déversées dans l'Arve a été si considérable que l'Arve a monté de 85 centimètres à Cluses qui est pourtant distante de 25 kilomètres de Saint-Gervais.

Le Journal de Genève a ouvert une souscription en faveur des victimes de Saint-Gervais.

Paris, le 14 juillet, 1 h. mat.

Saint-Gervais. — Le nombre des morts retrouvés actuellement est de 160. Non seulement les cadavres sont défigurés mais également mutilés. On retrouve des membres épars, broyés par le choc des glaces et des rochers. Ce qui rendra difficile les constatations d'identité des victimes, c'est que l'écriture du registre des baigneurs est complètement effacée par les eaux.

Hippodrome de Varrains-Chacé

COURSES DE SAUMUR

7 et 9 août 1892

Premier jour de Courses, Dimanche 7 Août

1^o Prix du Gouvernement de la République: 1,000 fr. donnés par le gouvernement pour chevaux de trois ans et au-dessus, n'ayant pas gagné un prix de 4,000 fr. Entrée, 50 fr.; moitié des entrées au second.

2^o Prix de Nantilly (steeple-chase militaire 3^e série): Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 450 fr. au premier, un autre de la valeur de 400 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des Courses de Saumur, pour sous-officiers de l'armée active montant des chevaux de troupe.

3^o Prix de Varrains-Chacé (à réclamer): 1,000 francs offerts par la Société des Courses de Saumur, pour chevaux entiers, hongres et juments de trois ans et au-dessus. Le gagnant à réclamer pour 6,000 fr. Entrées, 100 fr., forfait 25 fr. Les entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne.

4^o Prix des Chemins de fer (course de haies, hacks et hunters, handicap, gentlemen riders): 1,000 fr. dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de l'Etat, pour hacks et hunters de 4 ans et au-dessus. Entrée, 100 fr.; forfait 25 fr. La moitié des entrées au second. Seront encore admis les chevaux de 4 ans et au-dessus non qualifiés hacks et hunters, mais ils seront à vendre pour 3,000 fr.

5^o Prix de Bournan (steeple-chase militaire 2^e série): Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 500 fr. offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe) inscrits sur les contrôles, provenant des remotes de l'Etat ou acheté par la commission de remonte des

corps, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public depuis six mois au moins avant le jour de la course.

6° *Prix de Saumoussay* (steeple-chase militaire 1^{re} série) : Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 4,000 fr., offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant tous chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe), inscrits sur les contrôles, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public depuis six mois au moins avant le jour de la course.

7° *Prix de la Société des Steeple-Chases de France* (steeple-chase 3^e série) : 2,600 fr. offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné 15,000 fr. en un ou plusieurs steeple-chases, ni deux prix de 3^e série, ni un prix d'une série supérieure. Entrée, 100 fr.; forfait 25 fr. Au second 600 fr. sur le prix, le troisième doublera son entrée.

Lundi 8 Août

Grand Carrousel

DONNÉ PAR L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Deuxième jour de Courses, Mardi 9 Août

1° *Prix de la Société d'Encouragement* (3^e série) : 3,000 fr. offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris, ni à Chantilly. Entrée, 50 fr.; la moitié des entrées au second.

2° *Prix de Saumur* (handicap) : 2,000 fr. offerts par la ville de Saumur, pour chevaux de 3 ans et au-dessus. Entrée, 150 fr., moitié forfait s'il est déclaré. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne.

3° *Prix du Thouet* (steeple-chase militaire 3^e série) : Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des Courses de Saumur, pour sous-officiers de l'armée active, montant des chevaux de troupe.

4° *Prix de Bagnoux* (steeple-chase militaire 2^e série) : Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 500 fr., offert par la Société des Steeple-chases de France, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe) inscrits sur les contrôles, provenant des remontes de l'État ou achetés par la Commission de remontes des corps, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public depuis six mois au moins avant le jour de la course.

5° *Prix du Conseil Général* (steeple-chase handicap) : 2,000 fr. dont 1,200 fr. offerts par le Conseil Général de Maine-et-Loire et 800 fr. par la Société des Courses de Saumur, pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus nés et élevés en France. Entrée, 150 fr.; forfait 25 fr. la moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne.

6° *Prix du Chemin-Vert* (steeple-chase militaire 3^e série) : Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des Courses de Saumur, pour les sous-officiers de l'École d'application de cavalerie, montant des chevaux de cette École.

7° *Prix de Muret* (steeple-chase militaire 1^{re} série) : Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 4,000 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant tous chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe) inscrits sur les contrôles, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles et n'ayant pas

été chez un entraîneur public depuis six mois au moins avant le jour de la course.

8° *Prix de Consolation* (steeple-chase hacks et hunters, gentlemen riders) : 4,000 fr., offerts par la Société des Courses de Saumur pour hacks et hunters de quatre ans et au-dessus, et pour chevaux de 4 ans et au-dessus non qualifiés hacks et hunters à réclamer pour 4,000 fr.; ceux à réclamer pour 2,000 fr. recevront 2 kil. de décharge. Tout gagnant d'un prix pendant la réunion sera exclu. Entrée, 50 fr. au second.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Les Tramways de Saumur au Conseil d'Etat

Section du Contentieux

Décision du 13 juillet 1892

Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, Vu la requête sommaire et le mémoire ampliatif présenté pour le sieur Monprofit, ancien concessionnaire du réseau de tramways de Saumur et de la banlieue, demeurant à Paris, boulevard de Clichy, n° 4, et pour le sieur Marchand, Edgard, demeurant à Paris, avenue Niel, n° 77, etc., etc.;

Où M. Baudenet, maître des requêtes, en son rapport;

Où M. Nivard, avocat des sieurs Monprofit et Marchand, en ses observations;

Où M. Jagerschmidt, maître des requêtes, commissaire du gouvernement, en ses conclusions;

Considérant que par l'arrêté ci-dessus visé du 7 septembre 1888, le ministre des travaux publics a déclaré que le sieur Monprofit était déchu de la concession du réseau de tramways de la ville de Saumur et de la banlieue et que son cautionnement était acquis à l'État; qu'il n'est pas contesté que cet arrêté a été notifié au concessionnaire antérieurement au 8 juin 1889;

Considérant que le sieur Monprofit ayant sollicité le retrait de cette décision, le ministre, après avoir pris l'avis des agents de l'administration, a adressé au préfet, à la date du 5 octobre 1889, une dépêche par laquelle il lui faisait savoir qu'il n'y avait pas lieu d'accueillir la demande du sieur Monprofit, mais au contraire de donner suite sans plus de retard à la déchéance prononcée;

Que dans ces circonstances la dépêche attaquée n'est que la confirmation pure et simple de l'arrêté du 7 septembre 1888 et qu'aucun recours n'ayant été formé en temps utile contre cette décision, les requérants ne sont pas recevables à se pourvoir contre la dépêche du 5 octobre 1889,

Décide :

La requête des sieurs Monprofit et Marchand est rejetée.

LE 14 JUILLET A SAUMUR

La revue de l'École de cavalerie a été passée hier à 9 heures par M. le général Massiet, entouré d'un brillant état-major composé des officiers étrangers suivant les cours de l'École. Toutes les autorités civiles et les fonctionnaires avaient pris place au balcon du salon d'honneur de notre établissement militaire.

Le général a passé devant le front des troupes, puis a mis pied à terre pour remettre les décorations aux militaires que nous avons déjà fait connaître.

Après le défilé des troupes à pied, la cavalerie a fait une charge qui a vivement impressionné la foule garnissant tout le pourtour du Chardonnet.

Vers deux heures, il y a eu mâât incliné sur la Loire et course aux canards; puis, le soir, feu d'artifice, tiré par M. Lardé.

La *Musique Municipale* a donné dans le Square, en présence d'une foule considérable, le concert dont nous avons publié le programme.

Il a été terminé par l'*Hymne Russe* et la *Mar-seillaise*.

L'illumination de la ville avait le même éclat que d'habitude.

On a constaté que les drapeaux étaient plus rares encore que les années précédentes. Les uns, disait-on, se réservent pour le 22 septembre, autre fête nationale; les autres pour le 1^{er} mai, la seule que le peuple ait choisi en dehors de ses représentants.

C'est d'heureux augure: le bon sens public l'emporte, les masses reconnaissent que c'est grotesque de célébrer un anniversaire qui rappelle une trahison, un massacre de gens qui ont eu confiance dans une parole donnée.

Le bruit court depuis quelques jours que M. Gossiaume père, directeur du service des Eaux de la ville de Saumur, aurait été mis en demeure de donner sa démission.

Cette nouvelle surprend: la municipalité se montrerait peu reconnaissante du zèle que MM. Gossiaume ont déployé pendant la période électorale pour soutenir les candidatures républicaines.

Il y aurait ingratitude de la part de certains conseillers, s'ils ne plaidaient pas la cause de M. Gossiaume près du grand maître.

LA SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SAUMUR Aux Régates de Tours

Hier, les membres actifs de la Société Nautique de Saumur prenaient part aux Régates données par la Société Nautique de Tours.

Les Sociétés engagées étaient: Rowing-Club de Paris, Nautiques de la Marne, Orléans, Bordeaux, Tours.

Les honneurs de la journée ont été pour le Rowing-Club de Paris qui a remporté tous les principaux prix.

Nos équipiers saumurois sont arrivés :

1^{er}, skiff junior; — 3^e, deux juniors; — 3^e, quatre juniors; — 3^e, deux seniors; — 3^e, quatre seniors.

Etant donnée la composition des équipes concurrentes, c'est un réel succès pour la Société Nautique de Saumur.

Ces prix se composent de 220 fr. en espèces et un objet d'art (deux vases Sèvres).

MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES

Le concert de la Musique des Ecoles communales, annoncé pour dimanche prochain, à 8 heures 1/2 du soir, est remis au dimanche suivant 24 juillet, à la même heure.

Prix de la viande de boucherie

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens, qu'à partir du 15 juillet courant, les viandes de bœuf, de veau et de mouton, seront vendues par les bouchers de Saumur aux prix de :

Bœuf. — 1^{re} catégorie, 4 fr. 60 le kilog; 2^e, 4 fr. 40; 3^e, 4 fr. 20; 4^e, 4 fr.

Veau. — 1^{re} catégorie, 4 fr. 60 le kilog; 2^e, 4 fr. 40; 3^e, 4 fr. 20; 4^e, 4 fr.

Mouton. — 1^{re} catégorie, 2 fr. 40 le kilog; 2^e, 2 fr.; 3^e, 1 fr. 60; 4^e, 1 fr. 20.

Saumur, le 13 juillet 1892.

Le Maire, L. VINSONNEAU.

Nous trouvons dans la chronique mondaine des journaux de Paris :

« Mardi, à midi, on célébrait en l'église de la Madeleine le mariage de Mlle Christine-Marie de Fonbrune, fille du comte de Fonbrune avec M. de Standaert.

» Les témoins de la mariée étaient MM. Marcel Renaudot et Charles Camus; ceux du marié MM. Henri et Daniel de Standaert, ses frères. »

PROMOTION

Parmi les sous-lieutenants promus au grade de lieutenant pour prendre rang du 12 juillet 1892, nous remarquons :

M. Péan de Saint-Gilles, de la 5^e compagnie de cavaliers du remonte, à Saumur.

ANGERS. — *La retraite aux flambeaux.* — La retraite aux flambeaux, organisée mercredi soir et conduite par les militaires de la garnison d'Angers, offrait sur les boulevards un spectacle superbe et entraînant.

Un peloton de cuirassiers ouvrait la marche, puis venaient les clairons, les tambours et la musique du 133^e de ligne. A leur suite on comptait trois ou quatre sociétés musicales de la ville.

Un cordon de 150 soldats, portant des lanternes vénitienes, entourait les musiciens; puis un bataillon du 133^e, le fusil sur l'épaule, formait la haie pour protéger la marche contre le flot des curieux.

D'un char qui suivait le cortège pétillaient, à travers la verdure, des pièces d'artifice.

Une foule compacte assistait à ce défilé qui n'a pas duré moins d'une heure et demie.

LA CATASTROPHE DE SAINT-GERVAIS

A propos des victimes de cette catastrophe, dont nous donnons plus haut des détails, on lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* d'hier :

« Un télégramme annonce que M^{me} Jules Bienvenu, boulevard Béranger, est morte, M. Bienvenu est grièvement blessé. Le frère et la sœur de M. Bienvenu sont partis tout à l'heure pour Saint-Gervais.

» La famille Croué (fabrique de soieries), rue du Rempart, est en ce moment à la même station.

» On n'a, jusqu'à présent, reçu aucune nouvelle.

» M^{me} Gustave Mame a quitté Tours avant-hier pour la même destination, il est certain que, fort heureusement, elle n'est arrivée à Saint-Gervais qu'après la catastrophe.

» M^{me} Guéin vient de passer quelques jours dans l'endroit même où a eu lieu l'éboulement. Elle est arrivée à Tours hier soir.

» Tels sont les renseignements connus à l'heure où nous mettons sous presse.

» Nous avons, dès ce matin, adressé un télégramme à un de nos amis, rédacteur d'un journal d'Annecy. Mais les communications ne sont point aisées.

» Nous n'avons pas encore de réponse, et, d'ailleurs, les cadavres des victimes ne sont pas encore retrouvés.

» On a des nouvelles de la famille Croué qui, ainsi que nous le disions plus haut, se trouvait à Sallanches, au moment où s'est produite la catastrophe. M^{me} Croué est saine et sauve. Mais malheureusement son mari est blessé grièvement.

» L'état de M. Jules Bienvenu est aussi satisfaisant que possible. Il souffre cependant beaucoup de ses nombreuses blessures. »

UN DÉRAILLEMENT. — UN HOMME TUÉ

Une terrible collision s'est produite avant-hier sur la ligne de Saint-Nazaire à Châteaubriant.

Le train de marchandises numéro 3,458, venant de Châteaubriant, rentrait en gare de l'Ouest l'après-midi, quand il a été pris en écharpe à l'aiguille par un train de manœuvres.

Le chef de train Guérin a été tué; d'autres hommes ont été blessés.

Plusieurs voitures sont démolies et dérailées.

L'accident est arrivé près de l'embranchement de la ligne du Croisic.

ENFANTS FUMEURS

Un de nos confrères reproduit un passage du rapport de M. le docteur Laurent, médecin-inspecteur des écoles du dix-neuvième arrondissement, sur les enfants fumeurs dans les écoles laïques :

« Depuis que je suis médecin-inspecteur des écoles, je m'étais souvent aperçu en examinant les enfants que nombre d'entre eux sentaient le tabac. J'en fis part au directeur de l'école et j'avoue que je fus stupéfait de sa réponse. Il m'assura qu'au-dessus de douze ans la moitié des enfants de l'école fumaient, entre dix et douze ans au moins le tiers, et au-dessous de

Atelier de Monuments Funéraires
En face le Cimetière.

RUÈCHE Fils

SCULPTEUR

Spécialité de Monuments en granit.

PRIX MODÉRÉS

Nota. — M. RUÈCHE, n'ayant plus de magasin rue Beaurepaire, n° 46, prie ses clients de s'adresser même rue, même numéro, ou à son atelier, pour lui confier leurs commandes. Il continuera, comme par le passé, à apporter tout le soin nécessaire à ses travaux comme solidité, et aux meilleures conditions. (342)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 45,

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-sur-Vie

(Vendée)

PLUSIEURS CHALETS MEUBLES

A Louer de 100 à 500 fr. par mois.

S'adresser au bureau du journal, ou à M. BODIN, propriétaire à Thouars (Deux-Sèvres).

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893

Occupé par le Magasin de Lingerie de M^{lle} TAILLARD.

S'adresser à M^{lle} DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

DEMOISELLE, 27 ans, pourvue de son brevet, désire place Comptable ou Caissière.

Prendre adresse bureau du journal.

Changement de Domicile

M. REVÈCHE, matelassier, autrefois rue Saint-Nicolas, est maintenant domicilié, 10, rue du Temple.

ON DEMANDE 30, quai de Limoges, un très bon valet de chambre muni de très bonnes références.

UNE FEMME connaissant la cuisine demande une place de domestique ou pour faire des journées.

Il y a de très bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME finissant ses classes demande une place pour être groom et apprendre à être valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'Ecole de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 35, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs, a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand Bazar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Éditeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — OBJETS D'ART.

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Ducier, 38.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre: 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.
Citronnade rafraîchissante et très hygiénique: le litre 3 fr. 50; le 1/2 litre 2 fr.
Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 3 fr. 75.
Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix: Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 JUILLET

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CREDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	98 10	ACTIONS		Nord	1867	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	395
3 0/0 1891	—	Banque de France	4190	Orléans	1566	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	490
3 0/0 amortissable	98 20	Banque d'Escompte	225	Ouest	1080	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	478 50
4 1/2 1883	106	Comptoir national d'Escompte	505	Transatlantique	580	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	484
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	415 50	Canal de Panama	16	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	424
Oblig. 1855-60 3 0/0	553 75	Crédit Industriel et Commercial	—	Suez	2685	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	473
— 1865 4 0/0	541	Crédit Lyonnais	785	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1869 3 0/0	424 50	Crédit Mobilier	147 50	Autrichien 4 0/0 or	96 20	Est 3 0/0 anc. r. à 500	455 50
— 1871 3 0/0	408	Dépôts et Comptes courants	—	Dettes d'Égypte 6 0/0	98	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	459
— 1875 4 0/0	535	Société Générale	465	Extérieur 4 0/0	62 30	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	459
— 1876 4 0/0	535	Est	585	Hongrie 4 0/0 or	92 70	Nord 3 0/0 r. à 500	462
— 1886 3 0/0	409	Paris-Lyon-Méditerranée	1510	Italie 5 0/0	89 80	Orléans 3 0/0 r. à 500	461
Bons de liquidation	—	Midi	1280	Portugais 4 1/2 1888	168	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	459 50
						FONDS ÉTRANGERS	
						Emprunt russe 1862 5 0/0	
						— 1889 4 0/0	
						Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	
						Suez 5 0/0 remboursable à 500	
						— 2 ^e	
						VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
						Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

L. B. MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné,